

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2016

ÉGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4064)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 124

présenté par
M. Lurel

ARTICLE 3 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de déplacer cet article dans le titre IV, relatif à la mobilité et la continuité territoriale.